

Communiqué de presse

Rapport ANSES* : les entreprises des carrières et matériaux de construction se tiennent à la disposition des pouvoirs publics pour préciser la réglementation sur les dispositifs de prévention adaptés aux particules minérales allongées

Paris, le 16 décembre 2015 / Saisie par les pouvoirs publics en 2014, l'ANSES a publié son analyse et ses recommandations concernant la distinction entre les fibres d'actinolite asbestiforme et les fibres d'actinolite non asbestiforme issus des fragments de clivage dans les matériaux utilisés dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

Le groupe de travail de l'ANSES a souligné la complexité du dossier analysé. Le bilan de ce rapport scientifique conclut que ni le risque, ni l'absence de risque, n'est avéré. L'ANSES expliquant qu'il y a un doute sur la possible existence d'un risque lié à certaines particules minérales allongées.

Les entreprises des carrières et matériaux de construction ne transigeront pas avec la prévention. Elles réalisent depuis des années des efforts considérables en ce sens, disposent de dispositifs de prévention éprouvés et sont prêtes à étendre leur mise en œuvre. Depuis des années, en cas de doute sur la possible existence d'un risque, elles ont chaque fois agi en ce sens.

Face au doute, par mesure de prudence, les entreprises des carrières et matériaux de construction ont appliqué, et continueront d'appliquer des dispositifs de prévention spécifiques et adaptés, en relation constante avec les acteurs de la santé au travail avec lesquels, depuis des années, sont menées des études permettant de maîtriser les risques.

* Rapport ANSES relatif aux effets sanitaires et à l'identification des fragments de clivage issus des matériaux de carrière

Les entreprises des carrières et matériaux de construction proposent qu'un travail immédiat soit engagé avec les pouvoirs publics, l'ANSES, les donneurs d'ordre et les autres filières professionnelles concernées par le rapport de l'ANSES, car à la lumière des progrès scientifiques, il est essentiel de préciser les réglementations, pour rendre la prévention toujours plus efficiente.

Contact presse :

Michel SALION / agence Manifeste / Tél : 01 55 34 99 80 / Mob : 06 22 96 53 41

Mail : michel.salion@manifeste.fr

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente les producteurs de granulats (1800 entreprises, 2500 carrières et 15000 emplois directs). Les priorités d'actions de l'UNPG sont, à travers une approche pragmatique de l'économie circulaire, de garantir l'accès à la ressource minérale grâce à une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé sécurité et de la qualité des matériaux. La majorité des membres de l'UNPG adhère à la charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est adhérente à la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux). Pour en savoir plus : www.unpg.fr

Lexique

Fragments de clivages : produit du concassage de roches, sous forme de granulats de tailles variables, adaptées aux différents usages de la construction (bâtiment/béton et travaux publics/enrobés routiers).

Particules minérales allongées (PMA) : poussières issues de fragments de clivage, notamment d'amphiboles, ayant pour caractéristique physique d'avoir les dimensions d'une fibre mais pas nécessairement de forme asbestiforme.

Actinolite : roche de la famille des amphiboles rependue en France. Dans sa forme majoritaire, il est considéré comme un minéral banal. Rarement (environ 2 %) certains minéraux d'actinolite peuvent être amiantifères, c-à-d contenir en leur sein des fibres d'amiante.

Amphiboles : famille de minéraux silicatés très largement répandue dans la nature. Ce sont des minéraux durs et lourds qui se présentent sous forme cristallisée allongée. Les amphiboles sont présentes sur environ 70 % du territoire hexagonal et communément utilisées par les industries de la construction pour fabriquer différentes formes de gravier (pour les routes, les bétons, les ballasts ferroviaires, etc.).

Asbestiforme ou amiantifère : caractéristique physique de certains minéraux de nature fibreuse particulière (longueur, diamètre et souplesse).